



M I G E N N E S

2 0 2 0

Liste « Migennois(es), c'est à vous de décider ! »

#élections municipales 2020

COMPTE RENDU SIMPLIFIÉ DE LA RÉUNION DE TRAVAIL OUVERTE À TOUS
D'ÉLABORATION DU PROGRAMME ÉLECTORAL DU 24 NOVEMBRE 2019 -
AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE (urbanisme, logement, transport) ET DÉVELOPPEMENT.
COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

A la suite de la réunion ouverte à tous, nous avons eu des échanges intéressants, et avons pris des décisions importantes.

Toutefois, ces décisions prises (d'ailleurs, toutes les décisions prises dans chaque réunion) sont modifiables jusqu'à l'officialisation du programme électoral.

1 / COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME

Une commission municipale existe et a pour rôle de suivre l'élaboration du document d'urbanisme prescrit par la commune (plan local d'urbanisme - PLU). Dans certains cas, ce rôle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLU peut être couplé avec d'autres missions comme un examen des autorisations d'urbanisme en complément de l'instruction faite par les services de la DDT avant délivrance ou refus par le maire, le suivi des travaux de la commune (construction d'équipements publics, etc.)

Ses missions principales :

- Instruction des demandes du droit des sols au titre du code de l'urbanisme (permis de démolir, déclaration préalable, permis de construire)
- Instruction des demandes d'autorisation préalable au titre du code de l'environnement (enseignes, préenseignes)
- Instruction des demandes d'autorisation de travaux dans les établissements recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation (DATERP)
- Gestion des déclarations d'intention d'aliéner et du droit de préemption
- Gestion des demandes de certificats d'urbanisme opérationnels ou informatifs et des renseignements d'urbanisme
- Visite de conformité des travaux réalisés
- Suivi des contentieux en matière d'urbanisme
- Suivi des servitudes et des conventions d'occupations du domaine public
- Suivi des opérations foncières (acquisition et ventes)
- Suivi des opérations d'aménagement urbain
- Participation aux révisions et modifications du PLU, des déclarations de projet et du règlement de publicité

Nous suivrons de plus près ses prérogatives (travaux, études, avis, sans pour autant avoir un pouvoir décisionnel) avec attention, car l'image visuelle de la ville de Migennes est en jeu. Cette commission (comme toutes les autres commissions) sera transparente avec ouverture aux habitants (confère première réunion). Puis le Conseil Municipal délibérera. Aucun passe-droit ne sera toléré.

Cette commission devra être communicante notamment avec les comités de quartiers créés, qui doit remonter les problèmes et défaillances (notamment de la voirie) du quartier en question.

D'ores et déjà, quelques directives seront à l'ordre du jour, comme :

- les marquages au sol inexistantes (notamment la côte du Christ-Roi...)
 - quartier G.Pompidou (places de stationnement créées devant les sorties de garage ...)
 - mauvaises signalisations et/ou manque de signalisation (comme vers l'école Marcel Pagnol...)
 - création lumineuse LED sur passages piétons stratégiques
- etc....

2/ ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'attribution de logements sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes aux ressources modestes et les personnes défavorisées. L'attribution de ces logements doit tenir compte de la diversité de la demande, favoriser l'égalité des chances des demandeurs ainsi que la mixité sociale des quartiers et des villes. Les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux participent, chacun en ce qui les concerne, à la réalisation de ces objectifs. L'État veille au respect des règles d'attribution de ces logements.

Dans le cadre des conventions de réservation, le maire ou le président d'EPCI peuvent proposer aux organismes HLM des candidats à l'attribution des logements qui leur sont réservés. Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, est membre de droit des commissions d'attribution. Il dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.

Nous traiterons de manière équitable et selon l'urgence de la situation, en toute transparence, les demandes de logements sociaux selon les places qui nous seront réservées. Il n'y aura aucun passe-droit (ce n'est pas parce qu'un demandeur nous connaît, qu'il aura droit à une faveur particulière....)

De plus, Le manque d'entretien des immeubles peut engager la sécurité des personnes et des biens. La législation permet au maire d'intervenir afin de prescrire aux propriétaires les mesures appropriées pour remédier aux situations dangereuses. Il s'agit de la procédure de péril, du contrôle de la sécurité des hôtels meublés et de la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

Récemment, Les députés ont prévu (novembre 2019) d'autoriser les maires à interdire la location d'un logement insalubre, dans le cadre de l'examen du projet de loi « engagement et proximité » ; le maire aura un pouvoir de police lui permettant d'interdire sans délai la location d'un logement manifestement insalubre, indigne ou dangereux. L'amendement a été adopté, dossier à suivre.

3/ TRANSPORT : LA NAVETTE NIM

Actuellement, cette navette (capacité d'une vingtaine de places, accessible aux personnes à mobilité réduite, 42 arrêts desservis en 3 circuits différents) dessert mardi après-midi de 13h30 à 16h30 et jeudi/samedi de 8h15 à 12h15, ticket à l'unité 1€ (aller-retour, c'est à dire montée et descente au même arrêt) ou carnet de 10 tickets à 8€, auprès du chauffeur.

Statistique : avril 2017 (mois de création) 165 personnes et 321 personnes montées à bord en avril 2018.
Financement : contrat de prestation de 3 ans avec l'entreprise « Prêt à partir » à hauteur de 28100 €.

Le contrat de prestation prendra alors fin au mois d'avril 2020. Si on estime qu'en moyenne 250 personnes monte à bord chaque mois avec des billets à l'unité, cela fait 3000€ de recette à l'année soit 9000€ en trois ans...

Nous proposons d'ajouter des arrêts supplémentaires à des emplacements stratégiques, et d'amplifier les passages de la navette dans le temps et la durée. Une expérimentation d'un an sera faite puis une évaluation et enfin une décision sera prise quant à l'efficacité de ce **nouveau dispositif**.

Le contrat de prestation pourra être renégocié ou d'autres solutions pourront être envisagées.

Nous proposons également **une nouvelle tarification** :

- Gratuit le jeudi (jour du marché), samedi (jour de course) et les jours où des événements et animations sont organisés.
- Payant les autres jours, avec la même tarification qu'actuellement, à savoir 1€ le ticket ou 8€ le carnet de 10.

4/ Communication et nouvelles technologies

Nous proposons la **création de plusieurs espaces WIFI** ; des signalétiques avec les identifiants et mots de passe, permettront de repérer facilement les zones de couverture, chacun pourra naviguer sur le Web sans déboursier un centime et de manière illimitée. Il suffira simplement d'utiliser un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

La fibre optique est quant à elle en cours d'installation.

Nous proposons également la **création d'une application mobile de la ville de Migennes**. Ainsi, la municipalité permettra d'alerter, d'informer ses concitoyens. Les habitants de la ville pourront ainsi entrer en relation avec ses administrés. Vous pourrez donc dialoguer directement avec un conseiller municipal ou votre maire !

5/ Migennes, à l'heure de la montre connectée

Les adolescents sont le plus souvent en surcharge pondérale selon le service statistique des ministères sociaux (18,2 % des adolescents en classe de 3ème).

La sédentarité prend de plus en plus de place dans la vie quotidienne , les jeunes sont ainsi tournés vers des pratiques assez statiques.

Pour remédier à ce phénomène, nous devons prendre les devants au plus vite.

Nous proposons donc aux élèves de CM2 des trois écoles élémentaires de la ville, d'offrir une montre connectée à chaque élève, qui permettra de compter, par jour et sur une semaine, le nombre de pas effectué et le taux de calories brûlées.

Nous rechercherons des partenaires pour le plan de financement.

Cette montre ne servira pas à collecter des données ou à être connectée à un téléphone portable ; ça sera un outil interactif qui permettra de sensibiliser les jeunes, voir de les mener à se challenger eux-mêmes.

Durant toute l'année, les élèves bénéficieront d'un suivi pédagogique avec leurs enseignants.

Si le projet est concluant, à terme, il pourrait être reconduit. Il s'agit de savoir si cela a un réel impact sur la santé de nos enfants.

D'autres suggestions, propositions, idées peuvent bien sûr figurer dans notre programme officiel. N'hésitez pas à nous en faire part.

Liste sans étiquette « Migennois(es), c'est à vous de décider ! »

Migennes, le 26 novembre 2019